

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

As salaamou alaikoum wa rahmatoullah wa barakatouhou,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre inscription à notre newsletter et de la confiance dont vous nous honorez.

Nous espérons que vous avez passé un bon mois de Ramadhan et que vous saurez profiter comme il se doit des derniers jours qu'il nous reste. Qu'Allah accepte vos efforts et vous fasse miséricorde.

Nous avons choisi pour la première newsletter de mettre en avant un sujet d'actualité: zakat fitr, vous trouverez en pièce jointe un petit document sur le sujet, pour toute question supplémentaire adressez-vous sur notre page de "question marji" en [cliquant ici](#).

Nous profitons aussi de cette lettre pour vous rappeler que vous disposez de [dohas](#), de [ziyarates](#), de [divers téléchargements](#), d'une [bibliothèque](#), d'une [banque de gift pour msn](#), de [fonds d'écrans](#), d'un [système de recherche de la qiblah](#), d'un [tableau récapitulatif imprimable de nos Massoums\(a.s.\)](#) des [actions mensuelles](#) et de plein d'autres choses sur [notre site](#).

Votre participation est nécessaire, nous vous donnons la responsabilité de faire passer le message autour de vous à la communauté francophone afin que le maximum d'entre nous vienne s'inscrire, grâce à vous, et puisse profiter de nos newsletters. Merci d'avance.

Fraternellement de la part de toute l'équipe de l'union chiite universelle.

والحمد لله رب العالمين

وصلواته على سيد رسله رسول الله محمد وآله الغر
المطهرين واللعنة الدائمة والسرمدية على مبغضيهم
ومنكري معاجزهم ومعارفهم وظلاماتهم من الأولين
والآخرين إلى قيام يوم الدين

L'aumône de la rupture du jeûne du Mois de Ramadan

Zakat fitr

Table des matières :

- 1 - Introduction
- 2 - *Qui doit s'acquitter de l'aumône de la rupture du jeûne ?*
- 3 - *Pour qui doit-on s'acquitter de l'aumône de la rupture du jeûne ?*
- 4 - *Quelle quantité et que doit être l'aumône de la rupture ?*
- 5 - *À quel moment doit-on donner l'aumône de la rupture du jeûne ?*
- 6 - *À qui doit-on donner l'aumône de la rupture du jeûne ?*
- 7 - Divers

1 - Introduction

L'aumône de la rupture du jeûne est une obligation reconnue par tous les musulmans, comme l'est l'obligation de la prière, du jeûne, de l'aumône légal sur les biens etc...

L'Imam Sadiq (عليه السلام) a dit : « parmi l'achèvement du jeûne est l'aumône de la rupture, comme la prière sur le Prophète (صل الله عليه وآله وسلم) est l'achèvement pour la prière, celui qui

aura jeûné et ne se sera pas acquitté de l'aumône de la rupture du jeûne, c'est comme si il n'avait pas jeûné ... ».

Et Allah (تبارك وتعالى) a énoncé l'aumône de la rupture avant même la prière de la rupture en disant :

[14. Réussit, certes, celui qui se purifie 15. et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat] (sourate le très haut)

2 - Qui doit s'acquitter de l'aumône de la rupture du jeûne ?

L'Imam Sadiq (عليه السلام) a dit : « il est interdit de recevoir l'aumône de la rupture du jeûne pour celui qui a les moyens de vivre un an, et il est obligatoire de s'acquitter de l'aumône de la rupture pour celui qui a de quoi vivre un an ... puis Il rajouta : les orphelins ne s'acquittent pas de cette aumône ».

On demanda à l'Imam Sadiq (عليه السلام) : à qui est permise (destinée) l'aumône de la rupture du jeûne ? , Il répondit (عليه السلام) : à celui qui ne trouve rien. Celui qui peut la recevoir n'a pas à s'en acquitter, et celui qui doit s'en acquitter ne peut pas la recevoir ».

Le moment pour s'acquitter de l'aumône de la rupture commence dès le coucher du soleil du dernier jour du Mois béni de Ramadan ... l'aumône à partir de ce moment précis devient obligatoire à : l'adulte doué de raison, ayant les moyens, par contre celui qui se sera évanoui avant le coucher du soleil du dernier jour du Mois béni de Ramadan ne doit rien, comme celui qui deviendra adulte après le coucher du soleil, le fou, ou celui qui n'a pas de quoi subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille, soit parce qu'il ne les possède pas, soit parce qu'il n'a aucune capacité pour le faire (travail, vente etc...).

3 - Pour qui doit-on s'acquitter de l'aumône de la rupture du jeûne ?

L'imam Sadiq (عليه السلام) a dit : « on s'acquitte de l'aumône, pour les enfants, les adultes, les gens libres ou les domestiques, pour chacun d'entre eux un sa'a' de blé, ou de dattes ou encore de raisins secs ».

On a demandé à l'Imam Sadiq (عليه السلام) la personne qui aurait des invités présents lors de la fête de la rupture doit- il s'acquitter de l'aumône pour eux aussi ? Il répondit (عليه السلام) : « oui l'aumône est obligatoire pour tous ceux que l'on prend en charge, hommes ou femmes , enfants ou adultes, libres ou esclaves ».

Il est obligatoire de s'acquitter de l'aumône de la rupture : pour soi- même et tous ceux dont on a la charge, que cette charge soit obligatoire (comme la femme et les enfants) ou conseillée, même pour les invités qui seraient présents, tout comme pour l'enfant qui serait né avant le coucher du soleil du dernier jour du Mois de Ramadan.

4 - Quelle quantité et que doit être l'aumône de la rupture ?

On a demandé à l'imam Sadiq (عليه السلام) avec quelle sorte de chose devons-nous nous acquitter de l'aumône de la rupture ? Il répondit (عليه السلام) : « avec tout, comme les dattes, les raisins secs ou autres ... d'une quantité d'un sa'a ». (=3 kilos).

Il (عليه السلام) a dit : « l'aumône de la rupture du jeûne est obligatoire et est pour chaque personne : quatre poignées de blé, d'orge, de dattes ou de raisins secs ce qui fait un sa'a ». Il a dit (عليه السلام) : « l'aumône de la rupture du jeûne doit être donnée à partir de ce que donnent à manger les gens du pays à leur famille, comme le lait, les raisins secs ou d'autres choses ... ».

On a demandé à l'imam (عليه السلام) est-ce que l'on peut donner l'aumône du jeûne en argent ? En prenant la valeur de ce que tu nous as cité ? Il (عليه السلام) répondit : « oui, et cela est encore plus profitable pour celui qui la reçoit, comme ça il s'achète ce qu'il veut ».

L'aumône de la rupture du jeûne est de quatre poignées, de ce que mangent les gens du pays, quatre poignées = un sa'a, ce qui équivaut à 3 kilos, il est aussi permis, voire meilleur de calculer la valeur du marché de ces produits pour donner son aumône en argent, ce qui permettra à un pauvre d'acheter ce qu'il désire et ce dont il a besoin.

5 - À quel moment doit-on donner l'aumône de la rupture du jeûne ?

On a demandé à l'Imam Sadiq (عليه السلام) : à quel moment doit-on l'aumône de la rupture du jeûne ? Il répondit (عليه السلام) : « avant la prière (aïd) du jour de la rupture ».

On lui a demandé l'enfant qui naît la nuit du jour de la rupture (après le coucher du soleil) ? Il répondit (عليه السلام) : il ne doit rien, l'aumône de la rupture n'incombe qu'à ceux qui ont participé au mois (de Ramadan béni) ».

L'heure où l'aumône de la rupture du jeûne est obligatoire commence à la vision de la nouvelle lune du mois de chawal.

L'heure où elle doit être donnée est avant la prière de l'aïd, c'est le meilleur moment, et peut être étendue jusqu'au zénith du même jour pour celui qui aura eu une raison valable, qui n'aura pas pu avoir son argent avant ou qui n'a pas trouvé un pauvre à qui la donner etc... autrement il n'est pas permis de retarder le temps de l'aumône entre la vision de la lune et après la prière de aïd du jour de la rupture.

Et l'imam Sadiq (عليه السلام) a dit : « si tu l'as donnée avant de sortir pour la prière de Aïd elle est comptée comme l'aumône légale de la rupture du jeûne, si c'est après être sorti pour la prière de Aïd alors c'est une aumône simple... ».

6 - À qui doit-on donner l'aumône de la rupture du jeûne ?

On a demandé à l'imam Sadiq (عليه السلام) à qui donne-t-on l'aumône de la rupture ? Il répondit (عليه السلام) : « à celui qui ne trouve rien ».

Il a dit (عليه السلام) « l'aumône de la rupture appartient aux gens de sa famille, sauf si tu ne les trouves pas, alors ne la donne pas à ceux qui nous réfutent ».

L'aumône de la rupture doit être donnée aux pauvres parmi les croyants chiïtes, imâmistes, qui suivent les 12 imams, si la personne n'en trouve pas, alors aux musulmans qui ni ne réfutent, ni n'attaquent, ni ne rabaissent les imams.

7 – Divers

L'intention pour s'acquitter de l'aumône légale de la rupture du jeûne est :

« Je remets cette aumône obligatoire pour moi et tous ceux qui sont à ma charge pour et dans l'obéissance d'Allah ».

L'intention est faite du cœur et n'a pas besoin d'être prononcée.

On ne donne jamais moins d'un sa'a (3 kilos ou sa valeur en argent) à un pauvre conformément à la parole de l'imam Sadiq (عليه السلام) : « *ne donne pas à un, moins que ce que tu as sorti* ». c.à.d. on ne partage pas les trois kilos pour plusieurs personnes, ou la valeur en argent de ces trois kilos pour plusieurs personnes.

La famille proche qui n'est pas à la charge de la personne est plus en droit de recevoir l'aumône légale de la rupture, ensuite ce sont les voisins, ensuite les savants et les pieux ensuite les croyants ...